

Le Cap d'Erquy - Le Cap Fréhel



Vers une Opération Grand Site



PARTIE 1 : PRESENTATION - LE GRAND SITE

- A- Un territoire emblématique
- B- Les statuts de protection
- C- Usages du site et fréquentation
- D- Une gestion durable et partenariale

PARTIE 2 : PERSPECTIVES DANS LE CADRE D'UNE OPERATION GRAND SITE

- A- La plus-value d'une Opération Grand Site
- B- Les orientations pour le Grand Site
- C- Les partenariats et la gouvernance
- D- Le territoire

PARTIE 3 : LA STRUCTURE COORDINATRICE

- A- Historique
- B- Evolutions et missions actuelles



PARTIE 1 : PRESENTATION - LE GRAND SITE

A- Un territoire emblématique

Le territoire du Cap d'Erquy - Cap Fréhel bénéficie d'une très grande notoriété, est très fréquenté, et a été fléché comme l'un des « Territoires de destination » dans la politique touristique bretonne et costarmoricaine.

Cette attractivité est principalement due à :

- ▶ **Des paysages remarquables** : une alternance de pointes rocheuses, aux points de vue vertigineux ; une multitude d'anses sableuses, aux eaux turquoise, caractéristiques de la Côte d'Emeraude et de ses abords ; des spécificités géologiques telles que le grès rose.
- ▶ **Un patrimoine naturel, dont l'importance est reconnue au niveau national et européen** : une immensité de landes littorales à bruyères et ajoncs ; un marais estuarien préservé ; des massifs dunaires diversifiés ; une faune remarquable, notamment ornithologique.
- ▶ **Une riche histoire locale** : du bâti classé monuments historiques (Fort La Latte et Phares du Cap Fréhel) ; un patrimoine issu des Templiers et de la seconde guerre mondiale ; des ouvrages d'art remarquables tels que ceux de l'architecte Harel de la Noë ; une architecture ancienne, préservée dans les bourgs, et la spécificité de la station balnéaire de Sables-d'Or-les Pins ; une culture axée sur les activités maritimes, notamment la conchyliculture et la coquille Saint-Jacques.



B- Les statuts de protection

Du fait des caractéristiques du territoire, celui-ci s'est vu doté au fur et à mesure des années, de différents outils de préservation, réglementaires ou non (voir carte page 7) :

► Deux sites classés, au titre de la protection des monuments naturels et des sites (Loi de 1930) :

- le Cap Fréhel, 495 ha (1967), cité à l'époque dans le dossier de classement (très peu détaillé) comme « devant désormais faire la fierté du département » : classé officiellement de par la qualité de ses landes littorales, jugées très représentatives des landes costarmoricaines ; sa richesse biologique, étudiée par de nombreux scientifiques depuis les années 70, ayant permis d'en faire un milieu « témoin et de référence » ; la réserve ornithologique.
- et le Cap d'Erquy, 201 ha (1978), cité à l'époque dans le dossier de classement (plus détaillé) comme « l'une des pièces maîtresses de la remarquable côte de falaise de grès rose... la plus belle et la plus intéressante de Bretagne » : classé officiellement de par la beauté du Cap et son caractère esthétique (« l'un des paysages bretons les plus remarquables ») ; son intérêt scientifique (géologique et géomorphologique, du fait du grès rose) et biologique (une plus grande diversité de biotopes et de biocénoses qu'au Cap Fréhel ; des habitats originaux tels que les vallons humides, placages de sable et marnes calcarifères ; plusieurs associations de landes, dont certaines ont un caractère primitif) ; les vestiges archéologiques et historiques ; des menaces d'altération du fait du développement anarchique d'activités en liaison avec le tourisme.

► Deux sites classés, au titre des monuments historiques : le Fort La Latte et les phares du Cap Fréhel.



► **Un site Natura 2000 désigné au titre des Directives européennes de 1979 et de 1992** : le Document d'objectifs de ce site a été validé en 2001 et le périmètre a été étendu en mer en 2008. Il est animé par le Syndicat mixte « Grand Site Cap d'Erquy Cap Fréhel ».

Un Comité de pilotage, appuyé d'un récent Comité technique et scientifique, rassemble les acteurs locaux et coordonne leurs actions, notamment au travers de « Contrats Natura 2000 ».

- Certains habitats d'intérêt communautaire sont remarquables du fait de leur nature et/ou leur surface : les landes sèches littorales ; les milieux dunaires, sous des formes diversifiées ; l'estuaire et les prés-salés ; les bas-marais alcalins ; les bancs de Maërl et les herbiers de Zostère, etc.
- De nombreuses espèces d'intérêt communautaire ont été également inventoriées : le Grand Dauphin, une multitude de Chiroptères, la Fauvette pitchou, l'Engoulevent d'Europe, le Faucon pèlerin, ainsi qu'une importante avifaune marine.
- Hors annexes de ces deux Directives, un grand nombre d'espèces végétales et animales d'intérêt patrimonial ont pu être observées sur le site Natura 2000 telles que 14 espèces d'Orchidées, la Gentiane pneumonanthe et l'Azuré des mouillères.

La partie la plus au sud-ouest de la commune d'Erquy est également comprise dans un second site Natura 2000, celui de la Baie de Saint-Brieuc, dont le dispositif est animé par St Brieuc agglomération Baie d'Armor.

► **Les espaces remarquables, au titre de la Loi Littoral** : ils ponctuent la frange côtière et ont été inscrits dans les PLU réalisés ou en cours de réalisation. La plupart sont zonés ND, espaces naturels à préserver.



► **Les Espaces Naturels Sensibles départementaux** : le Cap d'Erquy et la flèche dunaire de Sables-D'or-les-Pins ont été acquis pour partie par le Conseil général. D'importants travaux de restauration et d'aménagements des sites ont été menés ces dernières années, en partenariat avec les communes d'Erquy, de Fréhel et de Plurien.

La pointe de la Houssaye, également sur Erquy, est en cours d'achat par le Département, au titre de sa politique ENS, du fait de ses caractéristiques géologiques et paysagères.

D'autres projets sont en cours de définition et dont le Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel pourrait faire partie du périmètre : le Parc Marin Normand-Breton et le Parc Naturel Régional Rance-Emeraude.

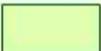
Le Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel est également pourvu d'autres outils, relatifs à l'inventaire des connaissances :

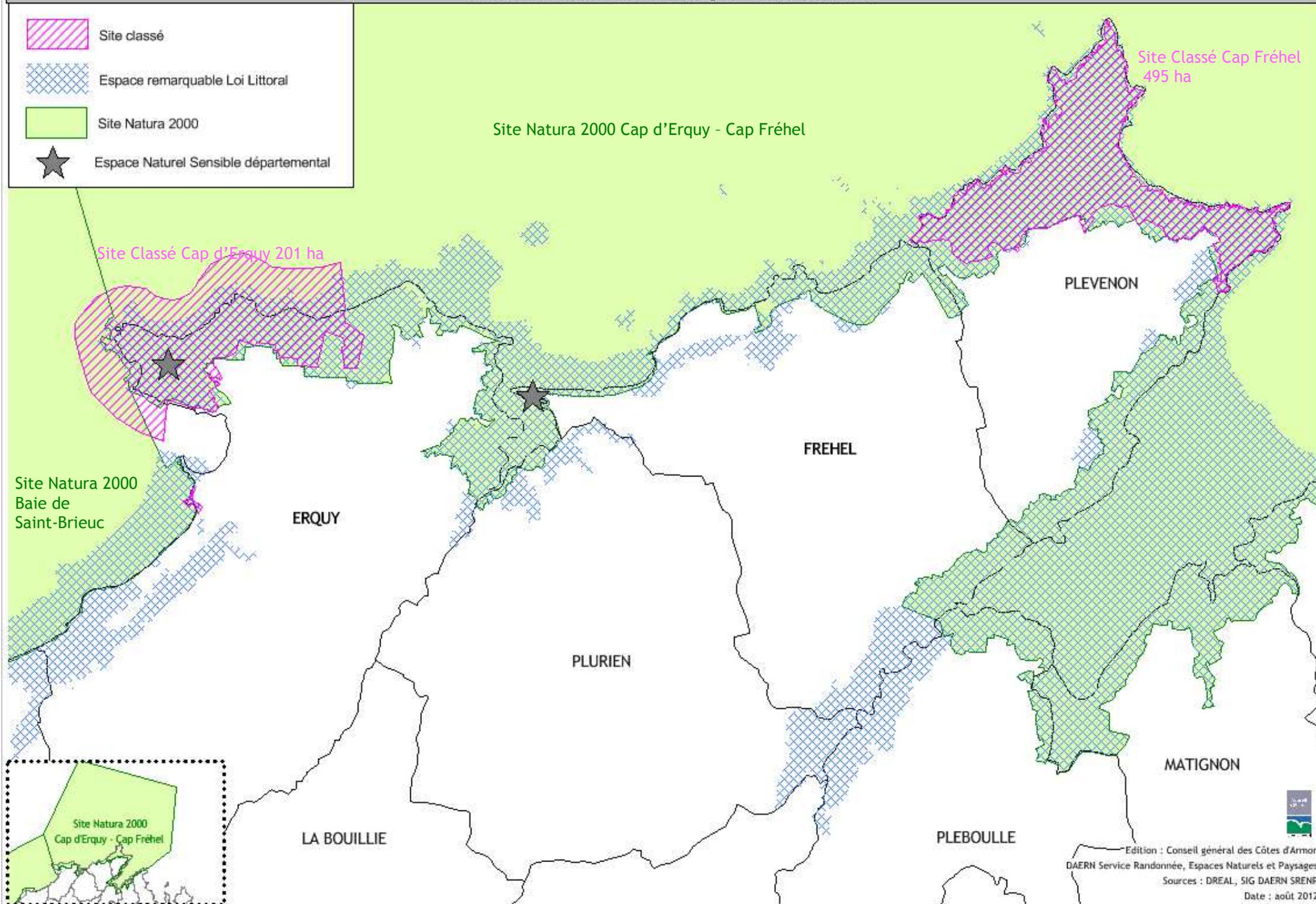
► **Les réserves associatives (Bretagne Vivante) du Cap Fréhel** : d'intérêt ornithologique pour les îlots de l'amas du Cap et la Fauconnière, qui constituent l'un des sites phares suivis dans le cadre de « l'Observatoire Régional des Oiseaux Marins », piloté par le Conseil régional ; et du fait de la présence de chiroptères, pour plusieurs blockhaus du Cap.

► **Différentes ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique) et ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux)** : elles ont été portées à la connaissance des communes, lors de l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, par les services de l'Etat.



LE GRAND SITE CAP D'ERQUY - CAP FRÉHEL

-  Site classé
-  Espace remarquable Loi Littoral
-  Site Natura 2000
-  Espace Naturel Sensible départemental



C- Usages du site et fréquentation

L'activité touristique sur le Grand Site est majeure car le territoire du Cap d'Erquy - Cap Fréhel est l'un des plus visités du département des Côtes d'Armor, du fait de son patrimoine naturel, paysager et culturel. Plusieurs études de fréquentation, et la mise en place d'éco-compteurs aux points stratégiques, permettent aujourd'hui d'estimer à **plus de 1.6 millions le nombre de visiteurs annuel** (CF : un million ; CE : 600 000).

Une part importante de ces visiteurs vient découvrir le territoire à la journée, durant leur séjour en Bretagne ou dans le département. Mais un grand nombre d'entre eux logent également sur le Grand Site, dont l'offre touristique est variée (données Côtes d'Armor Tourisme 2012) :

- 288 hébergements marchands (dont 9 hôtels classés ; 1 résidence de tourisme ; 17 campings ; 216 meublés ; 1 gîte d'enfants et de séjours ; 75 chambres chez l'habitant ; 2 centres d'accueils divers ; 1 village vacances)
- 4 223 résidences secondaires
- **33 837 lits touristiques** (soit 9.7 % de l'offre départementale) : 12 722 en hébergements marchands (dont 81 % en campings) et 21 115 en résidences secondaires
- **une pression touristique de 358 visiteurs / km² soit 453 % par rapport à la population résidente** (7 462 pour 94 km² soit 79 habitants / km²), cette même donnée au niveau départemental avoisinant les 59 %
- taux d'occupation moyen en 2011 : 43.25 % (et 20 % pour les résidences secondaires) ; estimation 2012 : 43 % (et 15 % pour les résidences secondaires)



Même si la fréquentation touristique est plus importante en période estivale, le territoire s'avère visité toute l'année. La population locale profite également très régulièrement de ces sites emblématiques, très attractifs pour les costarmoricains.

Certaines **manifestations, d'ampleur nationale ou plus locale**, participent à faire connaître le territoire : la route du rhum, la fête de la coquille Saint-Jacques, le trail « landes et bruyères », le Géofestival... Plusieurs structures publiques organisent également, pendant l'année scolaire et en période estivale, de multiples animations thématiques et/ou sportives (la Ligue de l'Enseignement et le Centre nautique d'Erquy, les PEP de Plévenon, le Syndicat mixte « Grand Site Cap d'Erquy Cap Fréhel »...).

Les communes du Grand Site disposent chacune d'un **Office de tourisme**. Le territoire est également compris dans le périmètre d'intervention de deux **Pays touristiques**, celui du Pays de Saint-Brieuc et celui de Dinan.



Egalement, certaines activités économiques, hormis celles liées au tourisme, sont caractéristiques du Grand Site et sont en lien avec l'aménagement du territoire :

- **La pêche en mer professionnelle**, notamment de la coquille Saint-Jacques dont les modalités sont caractéristiques du secteur et très respectueuses de la ressource (cf. Port et criée d'Erquy)
- **La conchyliculture**, en Baie de Saint-Brieuc et en Baie de la Fresnaye
- **L'exploitation des carrières de grès** (Fréhel et Erquy)
- **L'agriculture diversifiée** (cultures et élevages)

Enfin, du fait de cette activité touristique et des particularités géographiques du territoire, de nombreuses pratiques sont observées sur le Grand Site. De manière non exhaustive, et non quantifiée :

- **La randonnée**, pédestre, équestre, et deux roues
- **La course nature**
- **Les sports nautiques** et les sports de voile et de glisse sur les plages
- **La pêche à pied ou en mer**, sous toutes ces formes
- **La chasse**
- **La gestion conservatoire** des milieux et des espèces et la recherche scientifique
- **La sensibilisation à l'environnement**
- **La découverte du patrimoine bâti et historique** (Fort La Latte, Phares, Eglises et Chapelles, ouvrages de la seconde guerre mondiale...) **et économique** (visites de la criée d'Erquy, des carrières de Fréhel...).

Pour une utilisation du territoire :
Promenade
Sport
Découverte naturaliste



D- Une gestion durable et partenariale

Les acteurs du territoire du Cap d'Erquy - Cap Fréhel, soucieux de préserver et valoriser au mieux leur patrimoine de tous types, ont mené de multiples actions partenariales par le passé et ce depuis les années 90. De manière non exhaustive et à titre d'exemples :

<i>Patrimoine naturel</i>	<i>Patrimoine paysager</i>	<i>Patrimoine culturel</i>
<p>Requalification du Cap d'Erquy (maîtrise des flux de fréquentation) <i>Commune d'Erquy / Conseil général</i></p>		
<p>Réhabilitation du Cap Fréhel (optimisation des sentiers et des stationnements, restauration de la lande) <i>Commune de Plévenon / Syndicat mixte des Caps</i></p>		
		<p>Réhabilitation de la station balnéaire de Sables-d'Or-les-Pins (mise en valeur de la typicité architecturale) <i>Communes de Fréhel et de Plurien</i></p>



<i>Patrimoine naturel</i>	<i>Patrimoine paysager</i>	<i>Patrimoine culturel</i>
<p align="center">Animation du dispositif Natura 2000 (mise en œuvre d'opérations de gestion au travers des Contrats Natura 2000, notamment la mise en défens des milieux dunaires ou le désenfrichement des landes littorales) <i>Syndicat mixte des Caps / Communes / Conseil général</i></p>		
<p align="center">Création et mise en valeur d'itinéraires alternatifs (dont certains feront la jonction avec le futur Schéma départemental véloroutes-voies vertes) <i>Communautés de communes et communes</i></p>		
<p align="center">Reconquête de la qualité de l'eau et mise en œuvre du Plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes (programme d'actions « bassins versants » multithématiques) <i>Communauté de communes Côte de Penthièvre et Communauté de communes du Pays de Matignon</i></p>		
<p align="center">Conduite d'un programme d'animations à destination des locaux et des touristes (plurithématiques : nature / sports de nature / histoire / économie locale) <i>Syndicat mixte des Caps et autres organismes publics locaux / Communes / Offices du tourisme</i></p>		

<i>Patrimoine naturel</i>	<i>Patrimoine paysager</i>	<i>Patrimoine culturel</i>
<p style="text-align: center;">Organisation d'un Géofestival (manifestation annuelle ayant pour vocation de communiquer auprès du grand public et de la population locale quant aux liens géologie / paysages) <i>Association Géomnis / Communes / Structures d'éducation à l'environnement</i></p>		



D'autres actions sont en cours ou à venir, et participeront également à la protection du territoire tout en optimisant la valorisation de son patrimoine dans une optique de développement durable :

- ▶ **Le Schéma départemental véloroutes-voies vertes**, piloté par le Conseil général, et mis en œuvre sur le territoire en accord avec les communes, qui permettra de relier les deux Caps et valoriser les ouvrages d'art Harel de la Noë
- ▶ **L'acquisition du phare du Cap Fréhel et de ses abords par le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres**, qui poursuivra le programme de réhabilitation et optimisera les points d'interprétation du site
- ▶ **La gestion forestière du massif dunaire du Camping du Vieux Bourg**, l'un des milieux naturels les plus remarquables du Site Natura 2000 et l'un des sites prioritaires du Schéma départemental des Espaces naturels, piloté par la Commune de Fréhel, en lien avec ses partenaires techniques (ONF, Opérateur Natura 2000, Conseil général, DREAL...). Elle doit allier économie / paysages / et gestion naturaliste.

L'ensemble de ces acteurs sont également associés au sein d'une structure intercommunale, fédératrice, qu'ils ont souhaité créer dans le but de valoriser leur territoire : le Syndicat mixte des Caps, aujourd'hui dénommé « Grand Site Cap d'Erquy Cap Fréhel » (cf. Partie 3). Ses adhérents statutaires sont : le Conseil général, la Communauté de communes Côte de Penthièvre, les Communes de Plévenon et de Fréhel (voir carte page 23). La structure est également financée par l'Europe, l'Etat, et le Conseil régional, qui en suivent les actions. Elle travaille avec de multiples partenariats locaux, tels que les structures touristiques.



PARTIE 2 : PERSPECTIVES DANS LE CADRE D'UNE OPERATION GRAND SITE

A. La plus-value d'une Opération Grand Site

Le Syndicat mixte « Grand Site Cap d'Erquy Cap Fréhel » adhère au Réseau des Grands Sites de France depuis 2000. Le territoire répond déjà aux critères d'un « Grand Site » :

- **Un territoire emblématique**, aux qualités paysagères, naturelles, culturelles
- **Un territoire en site classé** pour partie, avec un périmètre cohérent
- **Un territoire attirant un large public**, et qui de fait, subit des dégradations
- **Un territoire engagé dans une gestion durable et partenariale**

Une démarche a été engagée sur le site pour le restaurer et le préserver depuis 1990, qui n'a jamais constitué en tant que telle une Opération Grand Site, mais qui y ressemblait fortement. Notamment suite à une étude de fréquentation conduite en 1998, des aménagements ont été réalisés pour limiter les stationnements sauvages qui étaient très importants et optimiser les flux de fréquentation.



Malgré ces multiples opérations menées par le passé, et du fait de la très grande notoriété du site, les dégradations perdurent, et de nouvelles actions de préservation des milieux naturels et des paysages pourront être entreprises dans les années à venir.

De plus, le Grand Site ne représente pas aujourd'hui une entité de territoire reconnue, notamment au niveau administratif, malgré un patrimoine commun. Des actions restent également à mener dans ce sens, pour donner encore davantage de liens entre sites emblématiques et valoriser pleinement le Grand Site et véhiculer ses valeurs.

Enfin, de nombreux acteurs œuvrent sur le Grand Site Cap d'Erquy Cap Fréhel. S'engager dans une démarche commune « Grand Site » permettra de donner davantage de cohérence à leurs actions, à l'échelle du territoire, favoriser les échanges d'expérience et la concertation et ainsi, là encore, obtenir une préservation et une valorisation de plus grande qualité.

La plupart des collectivités du territoire, et ses principaux partenaires, se sont positionnés favorablement en 2012 quant au lancement d'une Opération Grand Site, coordonnée par le Syndicat mixte « Grand Site Cap d'Erquy Cap Fréhel ». Bien que le territoire ait déjà mené de multiples actions par le passé, l'OGS donnera « un nouveau souffle », permettra de définir un programme d'actions commun, d'appeler des financements nouveaux et reliera les acteurs. A terme, une fois les opérations concertées mises en œuvre, l'OGS permettra de candidater au label Grand Site de France.



B. Les orientations pour le Grand Site

Autour de deux grands axes que sont la préservation et la valorisation du patrimoine paysager, naturel et culturel (histoire et économie locale), les orientations pressenties à intégrer dans un futur programme d'actions ont pu être définies ci-dessous. Il s'agit là de dessiner les contours du projet et les motivations à l'intégration de la démarche « Grand Site ». C'est sur la base de cette projection que les orientations seront complétées et remaniées suite à la phase d'études / diagnostic.

► Définir un projet de territoire, partagé et identitaire

- Conforter la mise en réseau des acteurs, via la mise en place d'instances « Grand Site »
- Porter ensemble l'élaboration d'un diagnostic global et la définition d'un programme d'actions
- Définir précisément le rôle de chaque acteur dans la mise en œuvre des actions et le suivi de ces dernières
- Identifier les éléments identitaires du territoire (grès rose, coquille Saint-Jacques, landes, etc.) et communiquer de manière homogène sur ces derniers, afin de créer une « entité » et valoriser pleinement le patrimoine
- Relier les deux Caps par le développement d'actions communes, voire la création de manifestations « identitaires » nouvelles favorisant les échanges entre acteurs locaux
- Veiller à la mise en valeur de tous les types de patrimoine, notamment culturel (activités locales, histoire, architecture, etc.)



► **Restaurer, protéger et gérer durablement le patrimoine naturel et paysager :**

- Intégrer la dimension paysagère dans les actions de gestion et les aménagements réalisés
- Dynamiser l'animation du dispositif Natura 2000, et s'appuyer sur ses instances de discussion
- S'appuyer sur l'expertise de certains acteurs tels que les partenaires scientifiques du Comité de pilotage Natura 2000 ou le Conseil général, via sa politique « Espaces Naturels Sensibles »
- Mettre en cohérence les plans et actions de gestion des espaces naturels
- Maintenir ou restaurer dans un état de conservation favorable les habitats et espèces d'intérêt communautaire ou patrimonial, tels que les landes littorales et les milieux dunaires
- Favoriser l'échange entre acteurs et le partage d'informations
- Continuer les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

► **Améliorer la qualité de visite dans le respect du site :**

- Optimiser les flux de fréquentation et développer les modes de déplacements doux :
- Poursuivre le projet de requalification du Cap d'Erquy, avec notamment l'aménagement de « la nouvelle aire du Cap » (stationnement gratuit en amont de la pointe) et les travaux de voirie / signalisation afférents, et la restauration du milieu dunaire de St Michel



- Poursuivre la réhabilitation du Cap Fréhel, passant par la mise en œuvre du projet de restauration du CELRL (valorisation des phares ; préservation des pelouses et landes littorales, et réorganisation des sentiers ; création de « points d'interprétation » afin de valoriser le patrimoine naturel, notamment ornithologique, et culturel, via les vestiges historiques ; suppression du parking au pied du phare, et maintien du stationnement payant amont dit « de la tégnouse » ; etc.), s'inscrivant dans un schéma plus global à l'échelle de la commune (développement d'itinéraires alternatifs ; création d'une aire de stationnement gratuite dans le bourg ; etc.)
- Poursuivre la mise en œuvre du Schéma départemental véloroutes-voies vertes et sa voie littorale qui reliera les deux Caps, en passant par Sables-d'Or-les-Pins, et en empruntant les ouvrages d'art Harel de la Noë
- Et avec ces différents projets, enrayer le développement du stationnement sauvage et créer ou maintenir des stationnements adaptés et maîtrisés
 - Communiquer sur l'ensemble de ces projets via la démarche « Grand Site » globale, auprès du grand public et de la population locale ; adopter une signalisation explicite et harmonieuse
 - Engager la réflexion quant à la création d'une ou plusieurs maisons de sites, qui seraient le relai des valeurs et éléments identitaires du territoire (expositions, animations, outils de communication, etc.)
 - Poursuivre les actions d'éducation à l'environnement, en renforçant la collaboration entre les structures concernées pour donner une cohérence globale, et en lien avec les offices de tourisme



► Favoriser le développement socio-économique local dans le respect du Grand Site et de ses habitants, gérer de façon durable la destination touristique

- Conforter le « tourisme de séjours », tout au long de l'année, respectueux des sites à terme aménagés, et favorisant de plus grandes retombées économiques
- Conforter l'activité touristique en faisant connaître le territoire comme une « destination touristique durable », où la préservation et la gestion des sites est une priorité locale, et ainsi valoriser et s'appuyer sur la démarche « Grand Site » qui associe notoriété et protection
- Redynamiser les bourgs, tout au long de l'année, et accompagner les acteurs socio-économiques dans l'implantation durable de leur activité
- Promouvoir les savoir-faire, produits et activités économiques locales (et notamment la spécificité du secteur maritime)
- Sensibiliser les habitants à la philosophie « Grand Site », afin que chacun puisse être acteur de ce « développement durable »
- Maîtriser les manifestations et sports de nature, afin de s'assurer de leur respect des sites et des habitants ; intégrer la Commission Départemental des Espaces Sites et Itinéraires et veiller à l'inscription au PDESI des principales activités pratiquées ; travailler en lien avec les associations sportives locales et les comités départementaux



C. Les partenariats et la gouvernance

L'Opération Grand Site sera portée par la majorité des collectivités du territoire (à court terme : Plévenon, Erquy, Plurien) et ses partenaires (Conseil général, Conseil régional, Etat). Elle associera l'ensemble des acteurs du site : environnementaux et socio-économiques. Elle sera coordonnée par la **structure gestionnaire** détaillée ci-après, le Syndicat mixte « Grand Site Cap d'Erquy Cap Fréhel ». Elle pourra également s'ouvrir, à moyen terme et à la demande, notamment aux collectivités et principaux acteurs géographiquement proches du Grand Site.

Lors de l'élaboration du diagnostic et du programme d'actions, **une convention de partenariats** sera mise en place afin de définir précisément le rôle et l'implication de chaque acteur, afin d'optimiser la mise en œuvre des opérations.

Différentes instances de gouvernance seront créées et animées par la structure coordinatrice : un Comité de pilotage, qui associera les services de l'Etat notamment en charge des sites, dont la constitution sera discutée une fois le lancement de l'OGS acté. Ce comité pourra être assisté de groupes de travail thématiques.

Des réunions publiques, voire d'autres formes d'échanges, seront régulièrement organisées afin d'informer précisément les habitants de l'état d'avancement de la démarche « Grand Site », et afin qu'ils puissent se l'approprier.



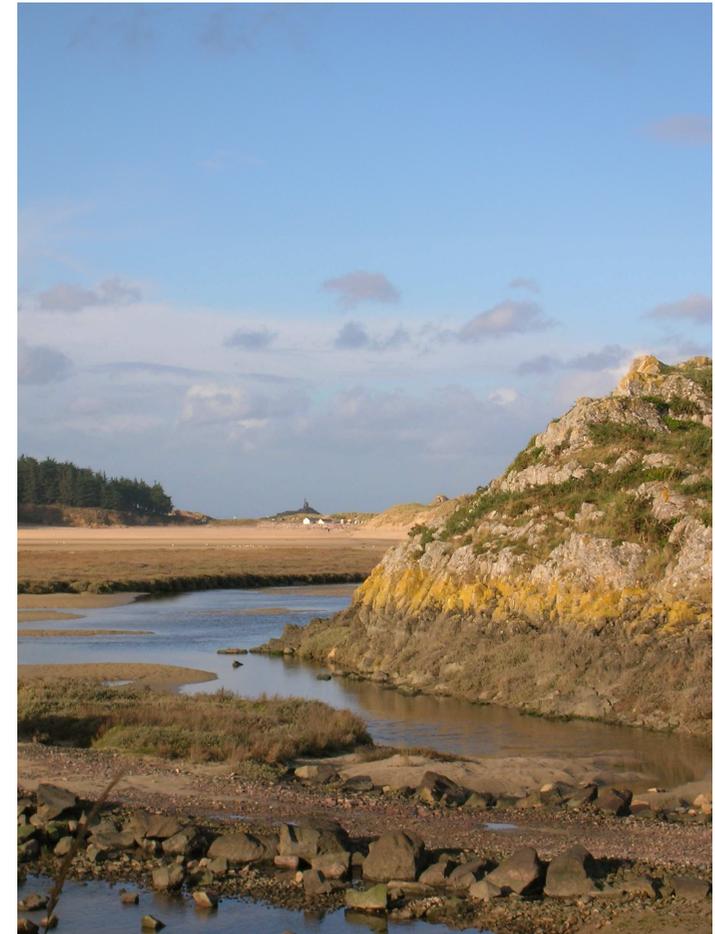
D. Le territoire

La délimitation précise du Grand Site sera à définir une fois les enjeux du territoire précisément identifiés, après la phase diagnostic.

Le diagnostic s'appuiera essentiellement sur les études existantes, couvrant d'ores et déjà le périmètre, et constituera principalement un travail de synthèse et d'analyse.

A court terme, le périmètre des communes historiques du Syndicat mixte « Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel » seront concernés par les premières études menées, incluant ainsi l'ensemble des sites classés et le périmètre Natura 2000.

Malgré la situation particulière de la commune de Fréhel qui s'est positionné défavorablement quant à l'OGS, ce territoire communal sera intégré au diagnostic, mais n'apparaîtra pas au programme d'actions, sauf avis contraire des élus locaux au moment de son élaboration.



PARTIE 3 : LA STRUCTURE COORDINATRICE

A. Historique

Les principales dates et étapes :

- ▶ 1989 : création de l'Association d'Animation des Caps
- ▶ 1992 : création du Syndicat mixte des Caps d'Erquy et de Fréhel, regroupant le Conseil général, les Communes d'Erquy et de Fréhel
- ▶ 1996 : adhésion de la Commune de Plurien au Syndicat mixte
- ▶ 2000 : le Syndicat mixte adhère au Réseau des Grands Sites de France
- ▶ 2001 : la Communauté de communes Côte de Penthièvre se substitue aux communes d'Erquy et de Plurien (voir carte page 24)
- ▶ 2004 : adhésion des Communes de Plévenon et de Fréhel, suite à la scission de ce territoire en 2 entités distinctes
- ▶ 2007 : rédaction de nouveaux statuts

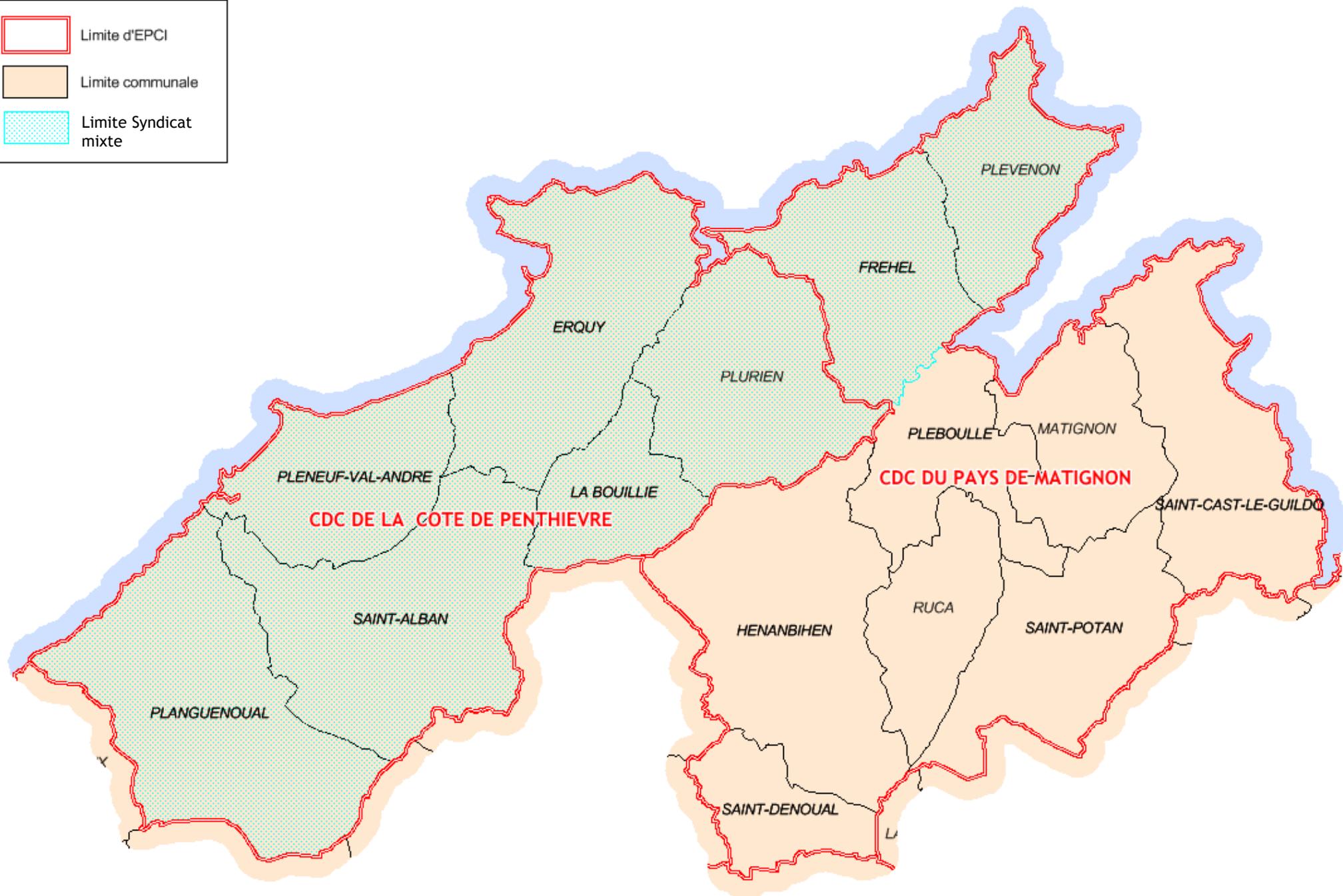
Une mission principale en maîtrise d'ouvrage :

- *Sur Erquy, Fréhel, Plurien, Plévenon : animations + gestion des milieux naturels + participation aux réflexions sur le devenir des Caps.*
- *Sur les communes littorales : petit entretien et balisage de la servitude littoral.*
- *Sur les Communes de la CdC Côte Penthièvre, hors Erquy et Plurien : animations ponctuelles.*



LE GRAND SITE CAP D'ERQUY - CAP FRÉHEL

- Limite d'EPCI
- Limite communale
- Limite Syndicat mixte



Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble du territoire :

- *Assistance technique à la conception des sentiers.*
- *Participation à l'aménagement des sentiers de randonnées communautaires et communaux.*

Adhérents statutaires = Département (55%) ; CdC Côte Penthièvre (22.5%) ; Commune de Fréhel (11.25%) ; Commune de Plévenon (11.25%)

Instances de gouvernance = Comité syndical et Bureau ; Comité de pilotage Natura 2000 ; Commissions travaux et Animation/communication

- ▶ 2008 : une nouvelle équipe d'élus au sein du Comité syndical
- ▶ 2009 : l'élection du Président, Monsieur Philippe MESLAY (Vice-Président du Conseil général en charge notamment des espaces naturels et du tourisme)
- ▶ 2011 : une nouvelle équipe salariée, constituée de 4.5 ETP. Et la définition de nouvelles orientations pour le Syndicat mixte (une mise à jour des statuts sera envisagée fin 2012 - 2013), rebaptisé « Grand Site Cap d'Erquy Cap Fréhel »

Sur l'ensemble du périmètre = ANIMATION DE TERRITOIRE via :

- *Education à l'environnement (scolaires et grand public) + communication diverse.*
- *Opérateur Natura 2000 (et à ce titre : coordination des actions mises en œuvre par les différents maîtres d'ouvrage ; appui technique à la mise en œuvre de ces actions, et à la réalisation des études d'incidences ; animation des Comités de pilotage ou réunions techniques ; centralisation de données et suivis scientifiques).*
- *Opérateur Grand Site (et à ce titre : portage de l'Opération Grand Site et recherche du label).*

Adhérents statutaires = non modifiés

Instances de gouvernance = Comité syndical et Bureau ; Comité de pilotage et Comité technique et scientifique Natura 2000 ; Commission Education à l'environnement



► 2012 : La majorité des collectivités locales, les partenaires et le Syndicat mixte adopte le principe d'une Opération Grand Site, dont la coordination est confiée à ce dernier. Création d'un nouveau logo pour le Syndicat mixte, et d'un site Internet dédié « Grand Site »



Le nouveau site Internet :
www.grandsite-capserquyfrehel.com



B. Evolutions et missions actuelles

Fin 2011, le Comité syndical du Syndicat mixte actait la modification des missions de l'établissement public. Aujourd'hui axée vers l'animation du territoire, ces nouvelles missions s'organisent autour de trois volets :

- **L'Education à l'environnement, et la communication**
- **L'animation du dispositif Natura 2000**
- **L'animation de la démarche Grand Site et la coordination d'une future Opération Grand Site**

Une **évolution des statuts** sera envisagée fin 2012 - 2013, une fois le lancement de l'OGS actée par l'Etat. Une réflexion pourra être également engagée avec les Communes quant à l'implication future de la Communauté de communes du Pays de Matignon, dont Fréhel et Plévenon font partie.

Courant 2012, l'établissement public **fédérant les acteurs** locaux, le Département, mais également ses partenaires que sont le Conseil régional, l'Etat, et plus récemment, le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, a été **désigné comme coordinateur de la démarche « Grand Site »**. Le référent politique de l'établissement public sur cette thématique restera le Président, Monsieur Philippe MESLAY ; et la responsable technique, la Directrice, Madame Céline LELIEVRE.

